

cette base est arrondie, la compression du mors n'occasionnera qu'une douleur modérée, qui sera, au contraire, très-vive, si le bord du maxillaire est tranchant. C'est pourquoi on distingue la *barre arrondie* et la *barre tranchante*. La *barre* peut devenir presque insensible par l'action répétée du mors, qui fait épaisir la muqueuse et la rend calleuse. Les *barres* peuvent être blessées par l'action d'un mors mal ajusté, ou par l'effet d'une main inhabile. Cette blessure, peu grave en elle-même, peut amener l'exfoliation de l'os et augmenter ou diminuer la sensibilité de la *barre*, suivant la forme que conservera le bord du maxillaire à la suite de cet accident.

— Econ. agr. Les *barres d'écurie* se font ordinairement en bois; les Anglais ont imaginé de les faire en fonte, mais cet exemple n'est pas à imiter. Elles doivent être rondes et non pas carrées, afin de ne pas blesser les animaux. Un diamètre de 0 m. 07 à 0 m. 08 et une longueur de 2 m. sont les dimensions les plus convenables. Les *barres* sont posées horizontalement, accrochées d'une part à la mangeoire, et de l'autre au plafond ou à un pilier. Sur le devant, elles doivent partager également l'avant-bras du cheval; par derrière, elles seront élevées de 0 m. 10 à 0 m. 12 au-dessous du jarret. Ce système est généralement adopté en France; les Anglais en ont un autre, qui n'est pas aussi bon. Ils posent les *barres* à une même élévation, de sorte que les chevaux de petite ou de grande taille ne se trouvent pas bien séparés : les *barres* sont tantôt trop hautes, tantôt trop basses.

Le mode de séparation au moyen des *barres* est assurément préférable à l'usage de mettre en contact direct tous les habitants d'une même écurie; néanmoins, il n'est pas sans inconvénients. Le principal consiste dans la difficulté de détacher les *barres*, quand les chevaux, en ruant, se les mettent entre les jambes. On sait combien peu de chevaux sont d'humeur à rester paisiblement dans cette position insolite. Il a donc fallu chercher un moyen d'aneantir, ou, au moins, d'atténuer ce désavantage. Le système le plus parfait est celui de M. Dupuis, cordier à Beauvais, système qui est actuellement en usage dans les écuries de l'Etat. En Angleterre, les *barres* sont suspendues par des bouts de chaînes de fer, trop longs en avant et trop courts en arrière. L'animal est emprisonné entre ses *barres*, à moins qu'on ne lui laisse un espace très-large, ce qui est souvent impossible. Si le cheval se lève sous l'une des *barres*, celle-ci se détache d'elle-même et l'animal n'en éprouve aucune gêne; seulement, dans sa chute, elle peut blesser ou troubler les voisins. Pour amoindrir les inconvénients des *barres*, on les recouvre, sur le tiers de leur longueur, à l'arrière, d'une couche plus ou moins épaisse de paille contre laquelle les coups de pieds viennent s'amortir. En résumé, les *barres d'écurie* ont une utilité, mais restreinte : elles sont inapplicables aux chevaux de prix. Pour ceux-là, il est indispensable d'employer le système cellulaire.

— Blas. La *barre* peut être chargée d'autres pièces ou meubles, et, comme les autres pièces honorables, elle est susceptible de recevoir un grand nombre d'attributs : la famille de Courcy porte d'argent à la *barre* engrêlée de gueules.

Comme la bande, la *barre* indique la noblesse d'épée, puisqu'elle rappelle l'écharpe, le baudrier et la livrée des capitaines et chefs de guerre; toutefois, placée en sens contraire, elle a été choisie par les bâtards en raison du vieil axiome « Bastard est venu du côté gauche ». Cependant, il est bon de remarquer que la *barre*, dite de *bâtardise*, est plus courte et moins large que la *barre* ordinaire. Donc toute *barre* touchant les deux extrémités de l'écu et ayant un tiers de sa largeur, ne doit jamais être considérée comme signe de bâtardise. La *barre* de bâtardise, sur un écu, brise les armes et se représente ordinairement passant pardessus toutes les autres pièces.

— Jeux. Le jeu de *barres* est un jeu d'adresse et d'agilité, qui fait les délices des jeunes gens des deux sexes, surtout des garçons, auxquels il procure un exercice des plus salutaires. Après avoir choisi un vaste emplacement, aussi battu et uni que possible, les joueurs se divisent en deux groupes ou partis comptant le même nombre de combattants. Chacun des deux partis s'établit à l'une des extrémités opposées de l'emplacement, et s'y forme un camp au moyen d'une ligne tracée sur la terre. On tire ensuite au sort pour savoir lequel des deux doit demander *barre*, c'est-à-dire commencer le jeu. Ces préparatifs terminés, les combattants des deux partis s'alignent sur la limite de leur enceinte. Bientôt, un des joueurs du parti désigné sort de son camp, s'avance vers le camp ennemi, et, se posant, le jarret tendu, le bras en avant, dit d'une voix forte : « Je demande *barre* contre un tel. » Celui qu'il a provoqué s'élance aussitôt, frappe deux légers coups dans la main qui lui est tendue; mais, au moment où il va trapper un troisième coup, le provocateur prend rapidement la fuite, et l'autre le poursuit pour essayer de l'atteindre, afin de le faire prisonnier. Si le poursuivi est en danger, un joueur de son camp s'élance à son secours et le poursuivant, à son tour poursuivi, ne tarderait pas à être lui-même en péril, si un de ses camarades ne venait à son aide. Tout joueur sorti de son camp pour courir sus à un

ennemi également sorti du sien, est dit *avoir barre* sur ce dernier. S'il réussit à l'atteindre, il le frappe légèrement en s'écriant : « pris ! » A ce cri, le jeu est immédiatement suspendu, et le prisonnier se rend dans le camp de son adversaire. La partie de *barres* se fait de deux manières : ou bien les prisonniers sont rendus à mesure qu'on les prend, et alors la partie consiste en un certain nombre de captures ; ou bien les prisonniers sont gardés dans le camp ennemi jusqu'à ce qu'on les délivre. Dans ce dernier cas, la partie cesse ordinairement quand un des deux partis a éprouvé tant de pertes, qu'il ne peut plus espérer de délivrer ses prisonniers : il renonce alors volontairement à prolonger une lutte inutile. Voici comment s'opère la délivrance des prisonniers. Ils se rangent sur une seule file, en se tenant par la main, en avant du camp ennemi. Leurs camarades s'élancent aussitôt, et si l'un d'eux réussit, sans être pris, à toucher le premier de la bande, ils recouvrent tous la liberté. Mais cette délivrance n'est pas toujours facile, car, de leur côté, les gardes du camp emploient leur adresse et leur agilité à déjouer les ruses des libérateurs et à les fuir eux-mêmes prisonniers. — La partie qui précède est la partie de *barres* ordinaire. Dans celle qu'on appelle *barres forcées*, on ne délivre point les prisonniers. Ceux-ci restent dans le camp qui les a pris, et le jeu ne se termine que lorsque tous les combattants d'un parti sont ainsi passés dans le camp de l'autre.

Le jeu de *barres assis* est un jeu de salon, ainsi appelé parce qu'il présente une certaine analogie avec le précédent. On dispose deux rangs de chaises en regard l'un de l'autre, en laissant entre les deux un intervalle de 1 m. 60 à 2 m. Les dames se placent sur les chaises du camp de droite, et les hommes sur celles du camp de gauche. Chaque parti choisit ensuite un champion, qui s'avance un peu en avant de la limite de son armée. C'est ordinairement le champion des dames qui commence le jeu. A cet effet, il souffle sur le camp ennemi un flocon de coton en ouate ou de soie pluche, que son adversaire cherche à repousser, avec son souffle, sur les dames. Celles-ci, à leur tour, s'efforcent de le renvoyer sur le camp des hommes, aussi avec leur souffle. Pendant cette lutte, les champions seuls sont debout, tous les autres combattants restent assis. Le champion dans le camp duquel le flocon tombe est fait prisonnier, et on le fait asseoir à une petite distance du camp des vainqueurs, à un endroit que l'on nomme le *quartier général*. Un second champion le remplace, et l'on recommence à lutter à qui enverra le flocon. Le parti qui triomphe, c'est-à-dire celui qui a fait le plus de prisonniers, a le droit de délivrer ceux que l'ennemi lui a enlevés. Si ce sont les dames qui ont remporté la victoire, elles se rangent sur deux files, munies chacune d'une chaise qu'elles renversent et qu'elles élèvent de manière à former une espèce de voûte, sous laquelle les vaincus sont obligés de passer. Si, au contraire, les dames sont vaincues, les messieurs se rangent aussi sur deux rangs, en élevant leur chaise, mais d'une main seulement, puis, à mesure qu'elles passent, chacun en saisit une avec la main restée libre, et force alors est à la prisonnière de donner un baiser pour prix de sa rançon.

BARRE, ch.-l. de cant. (Lozère), arrond. de Florac; pop. aggl. 385 hab. — pop. tot. 710 hab. Eglise consistoriale calviniste.

BARRE (Nicolas), religieux minime, né à Amiens en 1621. Ayant eu l'idée de fonder des séminaires pour former des maîtres et des maîtresses d'école, il mit son projet à exécution, d'abord à Rouen, en 1666, puis à Paris. C'est également lui qui fonda, en 1678, la congrégation des frères et sœurs des Ecoles charitables et chrétiennes, appelées *piétistes*, et la congrégation des dames de Saint-Maur. On a de lui des *Lettres spirituelles* (Rouen, 1697).

BARRE (François POULAIN DE LA), littérateur français, né à Paris en 1647, mort en 1723. Il embrassa l'état ecclésiastique, se fit recevoir docteur en Sorbonne et devint curé à La Flamangerie; mais, en 1688, il abandonna le diocèse de Laon pour se retirer à Genève, où il se maria en 1690 et où il enseigna la philosophie et les belles-lettres. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment un *Traité de l'égalité des deux sexes* (1673, in-12), et la *Doctrine des protestants sur la liberté et le droit de lire l'écriture sainte* (1720), qui, d'après Senelier, est un excellent ouvrage de controverse.

BARRE (Michel DE LA), compositeur et flûtiste, né à Paris en 1680, mort en 1744. Il a écrit la musique de deux opéras représentés à l'Académie royale de musique, le *Triomphe des arts* (1700), et la *Vénitienne* (1705). On a aussi de lui quelques compositions pour flûte et un recueil d'airs à boire. Il jouissait, de son temps, d'une grande réputation comme flûtiste.

BARRE (Joseph), historien français, né en 1692, mort à Paris en 1764. Infatigable travailleur, il consacra sa vie à l'étude, devint chanoine de Sainte-Geneviève, chancelier de l'université de Paris, et composa plusieurs ouvrages, plus remarquables par l'érudition que par l'esprit critique et le mérite littéraire. Le plus important est son *Histoire générale d'Allemagne*, etc. (Paris, 1748, 11 vol. in-4°),

qui abonde en recherches intéressantes, mais manque souvent d'exactitude et des qualités essentielles au véritable historien. Il a inséré beaucoup de faits et de discours empruntés, mot pour mot, au *Charles XII* de Voltaire. Citons aussi sa *Vie du maréchal de Fabert* (1752, 2 vol.), pleine de détails curieux.

BARRE (Jacques-Jean), graveur en médailles français, graveur général des monnaies, né à Paris le 3 août 1792, mort à Paris, à l'Hôtel des monnaies, le 10 juin 1855. Elève de M. Tiolier, graveur général des monnaies, M. Barre se distingua dès ses débuts dans son art, sous la Restauration, par des travaux qui attirèrent sur lui l'attention de l'Etat et celle des amateurs; c'était surtout vers la gravure monétaire que semblaient se porter les études du jeune artiste, et nul ne connaissait mieux que lui les ressources et les exigences de cet art difficile. Une observation très-sérieuse et très-approfondie des divers systèmes de monnayage l'avait familiarisé avec toutes les conditions qu'exige une bonne fabrication monétaire, sous le double rapport artistique et économique à la fois. Une grande médaille, celle du *sacre de Charles X*, mesurant 0 m. 68 de diamètre, d'une composition difficile et compliquée, avec neuf personnalités, fut exécutée par M. Barre en quinze jours; c'était un tour de force qui ne pouvait être réalisé que par un praticien rompu à toutes les difficultés les plus ardues du travail manuel de la gravure en médailles. Un prince étranger était descendu à la cour de France et devait visiter les établissements de Paris entre autres, la Monnaie. Le roi voulait consacrer le souvenir de cette visite par une médaille à l'effigie de son hôte; mais on n'avait ni buste, ni portrait du prince, et comme on voulait lui ménager une surprise, on ne pouvait pas lui demander une séance de pose. L'embaras de l'administration était grand, ainsi que celui de M. Tiolier, alors graveur général, qui ne savait comment satisfaire au désir du souverain, lorsque M. Barre s'offrit pour exécuter la médaille projetée. Muni de l'autorisation nécessaire, il se rendit aux Tuileries au moment où se donnait un grand dîner de gala; en grande tenue de maître d'hôtel, une serviette sous le bras et une assiette à la main, il se mêla aux nombreux gens de service sans être remarqué; posté à une distance convenable de l'hôte royal, il put crayonner à son aise son profil sur une feuille de papier appliquée au fond de l'assiette qu'il tenait à la main; puis il rentra chez lui, passa jours et nuits à modeler son buste, à réduire son poinçon, à le retoucher sur les indications de quelques familiers du prince, mis dans la confidence, et le jour où ce dernier fit sa visite à la Monnaie, on lui présenta une médaille frappée devant lui à son effigie très-ressemblante. Ce personnage parut charmé; il prodigua autour de lui les expressions de sa joie et de sa reconnaissance; mais il n'eut ni un mot gracieux ni un bout de ruban pour l'artiste modeste qui s'était effacé derrière l'administration et le graveur général, son maître et son ami. La grande médaille frappée à l'occasion de la *visite de la famille royale à la Monnaie*, en 1833, est un chef-d'œuvre d'arrangement et de goût; M. Barre trouva le moyen d'y faire figurer, dans des cartouches reliés par des ornements d'un style excellent et d'une richesse sans lourdeur, non-seulement les portraits du roi Louis-Philippe et de la reine, mais encore ceux de tous les princes et princesses de la famille royale, sans exception; y compris la princesse Adélaïde, sœur du roi, ces princes étaient au nombre de huit. L'année suivante, en 1834, M. Barre fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Atteint du mal qui devait le conduire au tombeau, et ne pouvant plus exercer les fonctions de graveur général, M. Tiolier avait confié à M. Barre la direction de ses ateliers, et celui-ci s'acquitta avec tant de zèle, de talent et d'intelligence de cette mission, pendant plusieurs années, qu'à la mort de M. Tiolier, en 1842, il fut appelé à lui succéder, et entra en fonctions le 20 décembre. Il fut promu, en 1852, officier de la Légion d'honneur, et mourut le 10 juin 1855, regretté de l'administration, qui avait apprécié son rare mérite et ses services exceptionnels; pleuré par les artistes, qui avaient toujours trouvé chez lui une bienveillance et une protection fraternelles, à leurs débuts dans la carrière. C'était un homme d'un caractère honnête et droit, un artiste sérieux et convaincu, un ami au dévouement sûr; sa mort fut un deuil pour tous ceux qui l'avaient approché. Il a laissé deux fils, qui portent dignement son nom : l'aîné, Jean-Auguste BARRE, un de nos meilleurs statuaires, chevalier de la Légion d'honneur, est membre de l'Institut; l'autre, Désiré-Albert, élève distingué de Delacroix, décoré aussi de la Légion d'honneur, a succédé à son père comme graveur général des monnaies.

Outre plusieurs types monétaires excellents et d'un bon style, l'œuvre de J.-J. Barre offre des médailles et jetons en grand nombre, dont le mérite est fort apprécié : il faut signaler surtout, outre celles dont il a été parlé ci-dessus, la médaille du grand prix de vertu du *Comice de Seine-et-Oise*, offerte par M. le duc de Luynes. Sur l'ordre et d'après les indications de ce haut personnage, bien connu par ses connaissances et ses aptitudes artistiques, M. Barre fit un coin qui restera un chef-d'œuvre de goût, d'art et de gravure. Cette mé-

daille peut être comparée aux meilleures des écoles française et italienne pour la pureté du galbe, la simplicité savante de l'arrangement, la finesse du modelé et la grâce de l'ensemble. Les autres médailles de M. Barre représentent : le docteur Gall, le Retour des cendres de Napoléon, le Roi des Belges et le prince Czar-toriski, le Prince président. On a de lui, en outre, un rapport très-intéressant *Sur les procédés anciens et modernes du monnayage en France* (1851).

BARRE (Jean-Auguste), statuaire français, né à Paris en 1811, élève de J.-J. Barre, son père, et de Cortot. Il débuta en exposant, au Salon de 1831, plusieurs médaillons et la *Liberté triomphante*, groupe allégorique. Voici ce qu'écrivit, à propos de ce dernier ouvrage, Gustave Planche, qui a eu le don de présager les succès de quelques-uns des grands artistes de notre temps : « Le groupe de M. Barre révèle plusieurs qualités louables, et surtout un amour sincère de la réalité; mais l'artiste choisit mal ses modèles, et il néglige de les ennoblir et de les élever. Si, comme je le crois, c'est le début d'un jeune homme, avec du travail, il peut espérer d'atteindre à une bonne exécution. Les draperies sont touchées avec souplesse et assez naturellement. » Comme l'avait prévu le célèbre critique, M. Auguste Barre est arrivé à être l'un des plus habiles praticiens de notre époque; il modèle les chairs avec une grande finesse et une vérité à peu près irréprochable; il accuse les détails avec soin et arrange les draperies avec goût; il réussit particulièrement à faire les portraits, surtout les portraits de femmes, dans lesquels il déploie de la grâce, de la coquetterie même, sans tomber ni dans la mièvrerie ni dans la fadeur. Mais, dans les compositions qui réclament de la chaleur, de la noblesse, du style, il s'élève rarement au-dessus d'une correction et froide réalité. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris depuis 1831 jusqu'en 1865, excepté à celles de 1841, 1844, 1857 et 1859. Ses principaux ouvrages sont : *Ulysse reconnu par son chien*, dont le modèle en plâtre, exposé en 1833, a été exécuté en marbre pour le Salon de 1834 et a valu à l'artiste une médaille de 2^e classe; *David s'apprêtant à combattre Goliath* (1834); *L'Ange et l'enfant*, d'après la poésie de Reboul (1837); la statue de François de Lorraine, duc de Guise, qui a obtenu une médaille de 1^{re} classe (1840); *Chabot, comte de Charny, gouverneur de Bourgogne, sauvant les huguenots de cette province des massacres de la Saint-Barthélemy*, bas-relief en bronze (1842); la statue d'Achille de Harlay (1843) et celle de Mathieu Molé (1845), commandées par le gouvernement, pour le palais du Luxembourg; la statue en marbre de la duchesse de Penthièvre (commande du gouvernement), et celle en bronze du savant Laplace, destinée à la ville de Caen (1847); la *France*, statue en plâtre (1849); la *Liberté*, bas-relief en marbre, commandé par le ministre de l'intérieur (1850); *Atala Dolorosa*, statue en bronze (1852); *Baccha*, statue en marbre, commande du ministre d'Etat (1855); la statue en bronze de monseigneur Affre, pour la ville de Rodez (1864). M. Barre a exposé, en outre, un grand nombre de bustes-portraits, parmi lesquels on a remarqué ceux qui représentent les personnalités suivantes : Léopold, roi des Belges (1836); Alexandre Duval (1845); Pie IX, Mlle Mars (1848); Louis-Napoléon, président de la République (1852); Napoléon III (1853); Mme Doche, Mlle Delphine Fix, le prince Napoléon (1855); l'impératrice Eugénie, la princesse Clotilde, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1861); Emma Livry (1865). Le buste de Louis-Napoléon, exposé en 1852, a été accepté comme modèle officiel pour le coin des nouvelles monnaies. On doit encore à M. Barre une statuette en ivoire de Mlle Rachel (1849), une statuette en marbre de M. Chaix d'Est-Ange, et une statue en marbre de l'impératrice Eugénie (1861). Cet artiste a été décoré en 1852.

BARRE (Désiré-Albert), frère puîné du précédent, né à Paris en 1818, suivit l'atelier de Paul Delacroix, voyagea en Italie, seconda son père dans ses derniers travaux et lui succéda, en 1855, comme graveur général de l'Hôtel des monnaies.

BARRE DE BEAUMARCHAIS (Antoine DE LA), littérateur français, né à Cambrai, mort vers 1757. Fort instruit, connaissant l'espagnol, l'anglais et l'italien, il était chanoine régulier de la maison de Saint-Victor, lorsqu'il quitta la France pour aller habiter La Haye, Hambourg, Francfort-sur-le-Mein, où il fit, pour les libraires, une grande quantité d'ouvrages. Nous nous bornerons à citer : *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savants* (La Haye, 1729-1733, 8 vol.), où l'on trouve de très-curieux morceaux d'histoire littéraire; *Amusements littéraires ou Correspondance politique, philosophique, etc.* (1741, 3 vol.); enfin, le *Hollandais ou Lettres sur la Hollande ancienne et moderne* (1738).

BARRÉ s. m. (ba-ré — rad. barrer). Mus. Action d'appuyer les doigts sur plusieurs cordes ou même sur toutes les cordes, en travers du manche de la guitare : *Il exécute bien les BARRÉS*.

— Ichtyol. Espèce de silure, qui vit sur les côtes du Brésil et de la Guyane. C'est le silure à bandes de Linné.

BARRÉ, ÉE (ba-ré) part. pass. du v. Bar-